



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU GÂTINAIS FRANCAIS

L'an deux mille vingt-cinq, le sept octobre à dix-neuf heures s'est réuni, sur la Commune de Dannemois, le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Gâtinais français dûment convoqué le 25 septembre 2025, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques BOUSSAINGAULT.

**Nombre de membres**

EN EXERCICE 163

PRESENTS : 63

VOTANTS : 92

**COLLEGE DE LA REGION**

Étaient présents ou représentés : Madame Valérie LACROUTE (pouvoir) et Monsieur Jacques HULEUX (pouvoir) ;

Étaient absents : Mesdames Marianne DURANTON, Julie GARNIER, Aurélie GROS et Messieurs Sébastien DROMIGNY, Gérard HÉBERT, Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT ;

**COLLEGE DES DEPARTEMENTS**

Étaient présents ou représentés : Mesdames Annie PIOFFET (pouvoir), Béatrice RUCHETON et Messieurs Guy CROSNIER, Pascal GOUHOURY (pouvoir) ;

Étaient absents : Mesdames Annick DISCHBEIN, Julie GOBERT et Monsieur Nicolas MEARY ;

Était excusé : Monsieur Jean-Marc CHANUSSOT ;

**COLLEGE DES COMMUNES**

Étaient présents ou représentés : Mesdames et Messieurs Estelle BERTHÉE, Caroline MAILLARD, Michèle DESCHAMPS, François-Xavier DUPERAT (pouvoir), Catherine MARION (pouvoir), Yves BERTAUD, Yves COZE, Jean-Luc RICHY, Jean-Jacques BOUSSAINGAULT, Jean-Claude DAMPIERRE, Pascal OUDOIRE, Patrick POCHON, Nathalie BIEL, Stéphane GALINÉ, Parfait SOUNOUVOU, Clotilde CAMPAIN, Jean-Luc VULLEMENOT, Isabelle FROMAGE, Brigitte CHAUSSEMY, Jean-Louis CHANDELLIER, Françoise CHANCELIER, Christian DENIS (pouvoir), Philippe CHALMETTE (pouvoir), Christophe CHAMOREAU, Martine QUERNÉ, Nadine-Françoise MAUGÈRE, Joëlle VUITRY, Alain PIERROT, Fabrice KIMPE (pouvoir), Marcel LIENHARDT (pouvoir), Patrick de LUCA, Sandrine JACQUET (pouvoir), François PLANTÉ, Joseph LENOIR (pouvoir), Jérôme DESNOUE, Denis CELADON, Magalie PANNESE (pouvoir), Annie VERHUST, Dominique FAUVIN, Espérance VIEIRA (pouvoir), Jean-Jacques BASTIEN, Catherine LASORSA, Pascal CARTAILLER (pouvoir), Jean-Christophe HARDY, Richard HEYSEN, Claire GAURAT, François ROISNEAU, Laure GORNES (pouvoir), Alain JOYEZ, Lloyd DOUGNY (pouvoir), Jean-Luc DOUINE, Laurent MAUGE, Franck PASQUIET, Laurence MANESSE-CESARINI (pouvoir), Jean-Claude HARRY, Luc ETIFIER (pouvoir), Hervé FRANEL, Guy CROSNIER, Bruno CHAZEL, Olivier COLIN, Michel CALMY, Patrick CHAILLOU, Patrick SAINSAARD (pouvoir), Jérôme MENARD, Chantal MAYNIÉ, Bruno DELECOUR (pouvoir), Patrick BOUCHER, Éric BEAUJOIS, Fabien BIDAULT, Gilles GLUNAC (pouvoir), Margaret POMA (pouvoir), Jean MORLAIS, Jean HELIE, Jean-Paul CULINAS, Anne-Élisabeth BOURGUIGNON, Christophe BAGUET, Philippe DELONG, William THÉRON, Jean-Michel CARDINAU (pouvoir), Céline BOFARULL (pouvoir), Patrick MAILLARD, Pierre BOIVIN, Yves BIDART, Philippe DOTHÉE, Gérard ROUX (pouvoir), Thierry MASSON (pouvoir) ;

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs Xavier GUILBERT, Elisabeth LEBEUF ;

Étaient absents : Mesdames et Messieurs Olivier GUYADER, Denis MEUNIER, Sébastien BOUILLLOT, François BONGARS, Xavier SEVERE, Karine LANIAU, Renaud ABRAHAM, Jean-Marie CHARNIER, Christophe KERGRAIS, Frédéric ARNOULT, Bernardin COUDORO, Alexandre MARY, Patrick RENAULT, Francis GUERRIER, Jean-François PEYRONEL, Mélanie JOYEAU, Gérard MARAIS, Xavier MAUCCI, Philippe CLERGEOT, Bruno CYPRIEN, Joanna HAMONIAUX, Jennifer GAUTRET, Florence LANQUETUIT, Jacques PILLOY, Shirley MAUPIN, Natacha COLLARD, Delphine DULARY, Martine ROHNER, Alain SOUDET, Laurent RAYMOND, Amélie FERLAY, Laurent DUCRUIT, Bernard LACHENAÏT, Alexia BERTAUD, Olivier MAUXION, François RATIER, Alain POURSIN, Yoann MONTEY, Anouk VAILLANT, Pascal MAGNIER, Jean-Charles BENYAKAR, Fabien ORIOU, Manuel HENRIQUES, Pierre GRILLET, Patrick PAGES, Noémie MARTINEZ, Domingo SILVEIRA, Yves PRUVOT, Michel GUILLOT, Guillaume FENAT, Sylvain DUCROUX, Caroline PETEAU, Bérénice BHAVSAR, Xavier CHRIST, Jocelyne BOITON, Christophe CHAMBON, Bernard LEFEVRE, Etienne BREHIER ;

**COLLEGE DES EPCI**

Étaient présents ou représentés : Mesdames Anne-Élisabeth BOURGUIGNON, Isabelle FROMAGE et Messieurs Gilles LEPAGE, Denis CELADON ;

**COLLEGE DES COMMUNES ASSOCIEES**

Étaient présents : Messieurs François PAROLINI, Lionel VAUDELIN ;

**COLLEGE DES VILLES-PORTES**

Étaient absents : Messieurs Jean-Claude DELAUNE, Joël NOLLEAU ;

**INVITÉS ET PARTENAIRES**

Étaient présents : Mesdames Nathalie MACKER (Commune de Boutigny-sur-Essonne), Florence PELLISSIER (Commune de Villiers-en-Bière), Mireille FLAM (Ceser) et Monsieur Denis MAZODIER (Les Amis du Gâtinais) ;

Étaient excusés : Messieurs Dominique MOCQUAX (CCI 77), Jean-Louis GARBAN (Lieutenant-colonel), Xavier JENNER (CNPF) ;

**EQUIPE DU PARC**

Étaient présentes : Mesdames Emmanuelle GUILMAULT, Séverine HUYLEBROECK, Magali LASSAIGNE, Caroline CARLIER ;

**OBJET :**

**FINANCES**  
Présentation du  
rapport  
d'orientation  
budgétaire 2026  
pour le budget  
principal et les  
budgets annexes

Nomenclature ACTES :  
7 Finances locales  
7.1 Décisions  
budgétaires

Transmis au Contrôle de  
Légalité le :

08 OCT. 2025

Affichage le :

08 OCT. 2025

## **FINANCES Présentation du rapport d'orientation budgétaire 2026 pour le budget principal et les budgets annexes**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;  
Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;  
Vu les statuts du Syndicat ;  
Vu la Charte constitutive du Parc naturel régional du Gâtinais français ;  
Vu l'avis favorable du Bureau syndical du 24 septembre 2025 ;  
Vu le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire ;

### **LE BUDGET PRINCIPAL**

#### **Les dépenses de fonctionnement de la structure**

- Les dépenses à caractère général.

Les charges restent dans l'ensemble stables grâce à des économies sur les frais généraux par rapport à l'année précédente. Elles se répartiraient comme suit par gros chapitres :

- 35 000 € en achats, afin d'intégrer l'inflation des coûts de l'énergie,
- 140 000 € en services extérieurs, contrats de prestations de services et maintenances, fournitures et produits d'entretiens...
- 60 000 € en autres services extérieurs, achat du papier, support et impression des Abeilles et documentations, nettoyage des locaux, affranchissement...

- Les charges de personnel.

Les charges de personnel et frais assimilés sont proposés à hauteur de 1 532 000 €. Elles restent stables par rapport à l'année précédente.

Le Parc totalisera, sur son budget principal, 31 emplois permanents.

Un ETP est mis à la disposition par la Région Ile-de-France.

Dans le cadre de la convention grand compte signée avec la Région Ile-de-France, le Parc s'engage à accueillir au minimum 4 stagiaires pour des durées de 3 à 6 mois. D'autres stagiaires sont accueillis sans impact budgétaire, (stage de 3<sup>ème</sup>, ...).

#### **Les recettes de fonctionnement de la structure**

Sous réserve de l'accord de nos partenaires, les participations en fonctionnement de structure seront sollicitées auprès de :

- la Région Ile-de-France pour 951 965 € et de l'État pour 130 000 €,
- les Communes : en 2025, la cotisation par habitant était de 3.68 €. Pour 2026, le taux définitif de l'inflation selon l'INSEE sera appliqué dès la parution officielle la participation annuelle des Communes est estimée à ce jour à 380 650 €,
- la participation des EPCI, hors cadre de convention pour l'euro symbolique,
- les autres recettes devraient être stables pour l'année 2026 : des postes dédiés font l'objet de financements dans le cadre de conventions ci-dessous :
  - 4 ETP financés par l'ADEME, CAESE, ACTEE pour la maîtrise en énergie pour les collectivités,
  - 1,5 ETP financés à 80% par le Feader et les EPCI,
  - 1 ETP financé 60% par Territoire Agri Urbain,
  - 0,35 ETP financé par la DRIEAT/FEADER pour Natura 2000,
  - 1 ETP financé par la DRIEAT/ Fonds vert biodiversité,

- 1 ETP financé par le budget annexe SARE,
- 0.04 ETP financé par le budget annexe La Bobitaine.
- 0.03 ETP financé par le budget annexe le SPANC.

### **Le budget d'opérations.**

Le projet de programme d'actions 2026 est actuellement en cours de discussion avec les partenaires. Sous réserve de leurs accords, il s'établirait comme suit :

<b>Numéros</b>	<b>Orientations</b>	<b>Montants</b>
1	Connaître et gérer la biodiversité en réseau	136 000 €
2	Préserver la qualité des ressources en eau	40 000 €
3	Améliorer la qualité de vie, les déplacements et participer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre	506 000 €
4	Préserver et valoriser les ressources culturelles	180 000 €
5	Promouvoir la valeur culturelle des paysages et maîtriser leur évolution	40 000 €
6	Agir en faveur d'un urbanisme garant des équilibres environnementaux et humains	438 000 €
7	Accueillir et accompagner les entreprises dans une démarche de développement durable	190 000 €
8	Organiser et développer une offre de tourisme durable	43 000 €
9	Faire connaître et transmettre une vision partagée du territoire	100 000 €
10	Sensibiliser et éduquer au territoire, au développement durable et solidaire	45 000 €
11	Innover et coopérer avec d'autres territoires d'expérience et de projets	35 000 €
<b>Montant total</b>		<b>1 753 000 €</b>

#### Financement du programme d'actions.

Les participations sollicitées sont :

#### Conseil départemental de l'Essonne :

Investissement : 250 000,00 €.

#### Conseil départemental de Seine-et-Marne

Fonctionnement : 50 000,00 €.

Investissement : 143 000,00 €.

#### Région Ile-de-France

Fonctionnement : 280 000,00 €.

Investissement : 1 030 000,00 €.

### **LE BUDGET ANNEXE SPANC**

Le service sera composé de 2.03 ETP pour l'année 2026.

Les charges de personnels et frais assimilés représenteraient, pour l'année 2026, un montant de 100 000 € soit une baisse par rapport à l'année précédente suite au départ d'un agent.

Il est prévu un montant de 150 000 € pour les subventions aux particuliers et aux collectivités (Communes et EPCI) en faveur de la réhabilitation des installations non collectives.

### **LE BUDGET ANNEXE LA BOBITAINE**

Pour la gestion administrative et comptable du tiers lieu, une refacturation sera faite sur le budget Parc à la hauteur de 0.04 ETP.

Les charges de personnels et frais assimilés représenteraient, pour l'année 2026, un montant de 1 800 € soit une légère hausse par rapport à l'exercice précédent pour la gestion.

## **LE BUDGET ANNEXE SARE**

Les dépenses de fonctionnement

- Les dépenses à caractère général.

Les dépenses à caractère général sont proposées à la hauteur de 89 000 €, pour le coût de l'énergie, les contrats de prestations de services et maintenances, les fournitures et produits d'entretiens, support et impression ...

- Les charges de personnel.

Les charges de personnel et frais assimilés représenteraient, pour l'année 2026, un montant de 670 000 € dont en refacturation sur le budget Parc à la hauteur de 1 ETP.

Le service SARE totalisera, sur son budget annexe, 13 emplois. Ces postes sont financés par l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), les Communautés d'agglomération Melun Val de Seine (CAMVS), du Pays de Fontainebleau (CAPF), de l'Etampois Sud Essonne (CAESE) et les Communautés de Communes du Pays de Montereau (CCPM), Entre Juine et Renarde (CCEJR), du Val d'Essonne (CCVE), des 2 Vallées (CC2V) à la hauteur 0.50 ETP.

## **Les recettes de fonctionnement**

Les recettes pour l'année 2026 devraient s'élever à 761 000 € issues des conventions signées avec l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), les Communautés d'agglomération Melun Val de Seine (CAMVS), du Pays de Fontainebleau (CAPF), de l'Etampois Sud Essonne (CAESE), les Communautés de Communes du Val d'Essonne (CCVE), Pays de Montereau (CCPM), Entre Juine et Renarde (CCEJR) et des 2 Vallées (CC2V).

Le Président propose aux membres du Comité syndical du Parc naturel régional du Gâtinais français d'acter de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2026 pour le budget principal et les budgets annexes.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical actent de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2026 pour le budget principal et les budgets annexes, à l'unanimité.

  
Le Président  
Parc  
naturel  
régional  
du Gâtinais français  
Jean-Jacques BOUSSAINGAULT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-259102564-20251007-2025-051-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/10/2025

Affichage : 07/10/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

